

# Conseil communal de Moudon

---

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

### SALLE DE LA DOUANE

Mardi 7 décembre 2021 à 20H00

---

**Présidence** : Michel Bula, président

Le président ouvre la 3ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 3ème de son mandat. Cette séance a lieu à la salle de la Douane en raison du Covid-19 afin de respecter les exigences sanitaires fédérales. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

Le président donne la parole à la secrétaire afin de procéder à l'appel.

La Municipalité est présente in corpore.

**46 conseillers** répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Maja Jutzi
- Loïc Bonny
- Gëzim Hiseni
- Avni Iseni
- René Meillard
- Cécile Muriset
- Pierre-Alain Richard
- Carine Steiner
- Sabrina Thonney

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 5 octobre 2021, sous la présidence de Michel Bula.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

**Le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.**

Le président passe à la lecture de l'ordre du jour :

**1. Assermentations**

- Mme Sylvie DISERENS (EM) en remplacement de Mme Sabrina THONNEY (EM)

**2. Communications**

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité

**3. Rapports des commissions**

- a) Préavis No 05/21, Budget 2022.

## Conseil communal de Moudon

---

- b) Préavis No 06/21, Demande d'un crédit de CHF 134'400.- pour la modération du trafic dans la zone 30 km/h du Fey, l'aménagement du carrefour des Combremonts et la mise en place d'un passage pour piétons à l'avenue Eugène-Burnand.
- c) Préavis No 07/21, Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants.
- d) Préavis No 08/21, Demande d'un crédit de CHF 219'000.— pour la phase d'étude jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage pour la transformation de l'Auberge communale de la Douane.
- e) Préavis No 09/21, Vente d'une surface de quelque 1'100 m<sup>2</sup> de la parcelle n°450 en zone industrielle B à la Société d'exploitation des abattoirs de Moudon (SEAM SA).
- f) Préavis No 10/21, Demande d'un crédit de CHF 293'000.- pour la réfection et l'aménagement de la chaussée et mise en séparatif des canalisations de la rue des Terreaux.
- g) Préavis No 11/21, Plafond d'endettement et de cautionnement pour la Législature 2021-2026.

#### 4. Propositions individuelles.

Le président ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que présenté.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ordre du jour.

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

#### 1. Assermentations

Le président invite Madame Sylvie Diserens (EM) à venir devant l'assemblée pour prêter serment. Il invite les membres du Conseil à se lever.

Le président donne lecture du serment et félicite la nouvelle membre du Conseil pour son engagement envers la commune de Moudon. Il lui remet le Règlement communal ainsi qu'une rose. Madame Sylvie Diserens est vivement applaudie par l'assemblée.

Suite à l'assermentation, 47 conseillers sont donc présents.

#### 2. Communications

##### a) du Bureau

Le Bureau s'est réuni le 26 octobre dernier avec pour tâches de :

- nommer les commissions chargées de rapporter sur les préavis municipaux à l'ordre du jour de la présente séance.
- organiser la tenue du scrutin du 28 novembre 2021. Le président remercie les membres du Bureau pour le travail effectué lors de ce dépouillement. Les sujets ont attiré 50% des électeurs de la commune. L'objectif 50 a donc été atteint !

## Conseil communal de Moudon

---

- Le Bureau a reçu deux démissions de la part de Madame Sabrina Thoney (EM) et Monsieur Pierre-Alain Volery(S) pour des raisons personnelles.
- Le président prie le Conseil de bien vouloir se lever pour une minute de silence en hommage à Monsieur Charles Charvet, Président du Conseil en 1999 et de la COGEFIN, grand homme qui en plus d'être très actif pour le législatif de sa commune a également participé à la société de gymnastique de Moudon.  
Malheureusement, après des années de combat contre la maladie, « Charly » s'en est allé le 4 novembre dernier.
- Le président remercie les membres du Conseil de bien attendre le micro lorsqu'ils demandent la parole, de s'annoncer et de veiller à parler de manière forte et intelligible.  
Il rappelle également que les gens devant aller aux WC de s'annoncer sortants afin d'éviter des erreurs de comptage de voix.

### **b) de la Municipalité**

#### **Communication No 01/21 : Préavis No 63/21 - Demande d'un crédit de CHF 201'273.- destiné à l'achat d'un véhicule pour le service voirie et espaces verts**

Le véhicule de marque Meili VM 7000 Urs répond parfaitement aux besoins du service et donne entière satisfaction.

La situation financière se présente avec un solde disponible du préavis de CHF 228.40 et la Municipalité considère ce dossier comme bouclé.

#### **Communication orale : Patinoire mobile**

Le Municipal Raphaël Tatone informe que la patinoire mobile sera mise en place sous la Grenette du samedi 18 décembre 2021 au dimanche 27 février 2022. L'entrée est gratuite et la location de patins est de CHF 6.-/adulte et CHF 4.-/enfants.

#### **Communication orale : Pont St-Eloi**

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe que les travaux sur le pont St-Eloi sont terminés à l'exception d'un imprévu de dernière minute dont la Municipalité a été avisée tout dernièrement. Il en ressort que l'entreprise Freyssinet n'a pas pu terminer à temps et qui concerne les grandes dilatations de chaque côté du pont. Ils n'avaient pas assez de matière à disposition pour remplir ces espaces. La Municipalité est donc en attente de cette résine et le pont ne sera donc pas ouvert à la date prévue.

#### **Communication orale : jonction sud**

Madame la Syndique Carole Pico rappelle que le Conseil communal, dans sa séance du mois d'octobre dernier, a accepté à l'unanimité le préavis No 02/21 pour une demande de crédit de CHF 220'000.- pour financer la part communale d'études du projet de jonction sud avec la route cantonale RC601.

Aujourd'hui, la Municipalité annonce que le Grand Conseil vaudois a adopté, dans sa séance du 30 octobre 2021, la part cantonale d'un montant de CHF 595'000.-, ce qui permet le démarrage de l'étude. Cette dernière est conduite par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) et la Municipalité avec l'appui d'un mandataire technique. Dès que l'étude sera terminée, la Municipalité reviendra devant le Conseil communal pour la demande de crédit de réalisation. Comme indiqué dans le préavis municipal, l'objectif est de démarrer les travaux en 2024.

Fin des communications de la Municipalité.

### 3. Rapports des commissions

#### a) Préavis No 05/21 : Budget 2022

Le président Michel Bula donne la parole à Monsieur Simon Benjamin rapporteur de la COGEFIN, pour la lecture de l'introduction du rapport de commission. Puis chaque dicastère est passé en revue et les réponses aux différentes questions sont apportées.

#### ● Administration générale

Monsieur Etienne Habegger demande à quoi en est le projet de régionalisation pour l'Office du Tourisme ?

Madame la Syndique Carole Pico répond que la régionalisation de l'Office du Tourisme est en bonne voie. Une réunion avec toutes les communes a eu lieu et la Municipalité a pris contact avec les communes qui n'ont pas pu être présentes à cette séance. Les communes avaient différents domaines et devaient s'y représenter. Un rapport de synthèses sera établi. Ces communes se revoient au mois de février pour fixer celui-ci. Après, on verra si l'Office du Tourisme de Moudon reste tout seul et, dans ce cas-là, il ne donnera plus de prestations des communes, ou si les autres communes sont d'accord de participer et, dans ce cas-là aussi, l'Office du Tourisme pourra mettre ses compétences à leur disposition. La Municipalité a reçu une subvention LABE pour cette étude qui sera finalisée à la fin de cette année.

Monsieur Habegger aimerait savoir si la venue de la patinoire mobile est compatible en cette période de COVID ?

Le Municipal Raphaël Tatone lui répond que les gens sont restés enfermés avec le COVID et pouvoir enfin sortir pour occuper ces deux mois d'hiver ne pourra que faire du bien. Quant à savoir si c'est compatible avec le COVID, la Municipalité n'a rien eu de contre-indication jusqu'à maintenant mais elle suit de près les consignes sanitaires.

Madame Eugenia Puch aimerait savoir quels sont les 5 piliers publics qui ont été remplacés pour un montant de CHF 28'000.-.

La Syndique Carole Pico lui répond qu'il s'agit des piliers situés à la Douane, à la piscine, à l'Hôtel de Ville, à la gare et à la caserne.

Monsieur Etienne Habegger, concernant le Service général informatique, remarque une hausse continue depuis plusieurs années et demande des explications à ce sujet.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que notre société se numérise de plus en plus ce qui explique cette hausse de coût. Dans les prochaines années, cette hausse va certainement se poursuivre concernant le fonctionnement du service informatique mais on ne sait pas de quelle ampleur. La diminution TP dans l'administration communale n'est pas possible au vu des tâches administratives dévolues aux communes qui sont de plus en plus lourdes et complexes.

#### ● Finances

## Conseil communal de Moudon

---

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

### • Domaines et bâtiments

Madame Eugenia Puch s'interroge quant à l'évolution entre les comptes 2020 et le budget 2022 concernant les comptes 320 concernant la forêt.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que le service des forêts a rejoint le groupement forestier. Il est donc difficile de faire une comparaison du budget 2022 avec les comptes 2020 car la situation était partielle soit à moitié communale et moitié groupement forestier. Aujourd'hui, c'est séparé et on paie une contribution au groupement forestier dans lequel les charges et produits sont déjà balancés dans l'amortissement qui est versé au groupement.

Monsieur Etienne Habegger s'interroge concernant l'entretien des bâtiments communaux et trouve que les montants budgétisés ne sont pas assez élevés.

Le Municipal Roger Müller lui répond qu'on sait que les bâtiments communaux sont un gouffre financier. Sans rentrer dans les détails, le Municipal Müller informe que la Municipalité est entrain de poser un plan directeur communal des énergies et voir là les entretiens et assainissements qu'il y aura lieu de faire.

Monsieur Etienne Habegger demande s'il est possible pour la Municipalité de communiquer les valeurs ECA des bâtiments comme le font certaines communes.

Le Municipal Roger Müller essaiera de donner satisfaction à Monsieur Habegger.

Madame Eugenia Puch demande ce qu'il en est du bâtiment de la Châtelaine.

Le Municipal Roger Müller répond qu'il n'y a rien d'abouti dans ce dossier. Pour le moment, il y a toujours un locataire. Il ne peut pas donner plus de détails actuellement, mais quelques projets vont aboutir dans un délai acceptable.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust remarque que, dans son rapport, la COGEFIN aurait voulu connaître la répartition des coûts entre les différentes communes du SDIS. La réponse municipale faisait part qu'elle ne disposait pas de cette information et que cette demande ne concernait pas le dicastère des bâtiments. Qu'en est-il ?

Monsieur Simon Benjamin, rapporteur de la COGEFIN, avoue effectivement que la commission n'a pas fait les démarches pour obtenir la réponse à cette question et qu'elle s'est arrêtée là.

### • Travaux

Monsieur Etienne Habegger concernant le compte 430.3142.00 - entretien du réseau routier, est-ce de petits entretiens de routine ou des travaux à long terme.

La Municipale Véronique Diserens répond que le montant pour l'entretien du réseau routier a un petit peu diminué au niveau des charges, mais si on regarde au niveau des honoraires et frais d'expertises du réseau routier, un montant de CHF 25'000.- qui est prévu pour l'analyse de l'entretien courant à réaliser sur le réseau routier communal, ce qui va permettre d'avoir une vision plus globale de savoir ce qui doit se faire et comment rattraper le retard sur le réseau à 5 ans, 10 ans et voire plus.

## Conseil communal de Moudon

---

- **Instruction publique et cultes**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Police**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Service social**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Services industriels**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Budget de fonctionnement par nature**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Plan des investissements 2022-2026**

Monsieur André Zimmermann ne conçoit pas un plan des investissements comme une planification. Il a toujours de la peine à valider une projection d'investissements de 8 millions pour une commune qui a une capacité de financement de 2 millions, c'est juste une utopie totale. Monsieur Zimmermann a fait un petit calcul en prenant les prévisions d'investissements des dernières années, c'est de réaliser en réalité un tableau comparatif par marge d'autofinancement et de priorisations. Les investissements réalisés couvrent tout au plus 40% de ce qui a été prévu, ce qui montre bien qu'on n'est pas dans une planification mais bien dans un listing de ce qui pourrait être fait.

Monsieur Zimmermann aimerait des précisions concernant le changement des pompes et la mise en conformité à la station de pompage sis Plan-Dessous pour un montant de CHF 120'000.- pour 2022.

Le Municipal Serge Demierre répond qu'un plan des investissements n'est pas à approuver mais il est là à titre informatif.

Concernant la question des SI pour le Plan-Dessous, il y a des travaux à faire de couvertes d'eau de pluie et également la concession à demander plus car aujourd'hui, en l'état, on est en capacité maximum. La Municipalité envisage donc avec le Canton d'avoir une concession pour pomper plus, le risque étant l'assèchement de la nappe phréatique ce qu'il faut éviter à tout prix. Le Municipal informe qu'un préavis sera présenté prochainement au Conseil.

Madame Eugenia Puch a vu, concernant les comptes sur les bâtiments, qu'il y avait un joli rendement et elle voudrait encourager la commune dans ce sens-là.

La parole n'est plus demandée et le président ouvre la discussion sur l'ensemble du budget 2022.

La parole est donnée à Monsieur Simon Benjamin pour la lecture de la conclusion. A l'unanimité de ses membres, la COGEFIN prie les membres du Conseil d'accepter les conclusions municipales.

## Conseil communal de Moudon

---

- *adopte tel que présenté le budget 2022 de la Commune de Moudon présentant un excédent de charges de CHF 50'360.90,*
- *prend acte du plan des investissements pour la période 2022-2026.*

Le Président Michel Bula ouvre la discussion sur le rapport de la COGEFIN.

Monsieur André Zimmermann dit qu'il n'arrive pas à voter oui à ce budget par rapport au manque d'indication sur le tableau des investissements. Il trouve dommage que dans notre commune, dans la situation où nous sommes, on ait l'obligation de planifier de telle manière pour pouvoir gérer les investissements et les mises à jour de ce qui doit être fait et regrette qu'il n'y ait pas plus de volonté d'avoir une planification plus sérieuse. Il rappelle qu'en 2016 l'importance relative du projet (nécessaire ou urgence) et la priorisation des projets figuraient sur le tableau des investissements et souhaite vivement que ces éléments se trouvent dans les budgets futurs.

Le Municipal Serge Demierre consent à ce qu'on priorise les projets et ce travail va pouvoir se faire à l'avenir. Les budgets sont élaborés de différentes méthodes et avec la Bourse et les experts des finances sont partis du principe que le budget serait présenté sur la base de ce qui avait été dépensé durant les trois dernières années et c'est à partir de là que les choses peuvent être justifiées.

Le Municipal Serge Demierre entend bien la demande de Monsieur Zimmermann et cite que la Municipalité a bien l'intention de le faire. Cependant, il faut trouver une grille d'évaluation car on a l'autofinancement mais il faut aussi penser que des travaux sont déjà engagés, comme le centre ville et la jonction sud, et donc voir aussi ce qui reste.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- *adopte tel que présenté le budget 2022 de la Commune de Moudon présentant un excédent de charges de CHF 50'360.90,*
- *prend acte du plan des investissements pour la période 2022-2026*

**Le préavis No 05/21 est accepté par 45 voix et 1 abstention**

- b) **Préavis No 06/21 : Demande d'un crédit de CHF 134'400.- pour la modération du trafic dans la zone 30 km/h du Fey, l'aménagement du carrefour des Combremonts et la mise en place d'un passage pour piétons à l'avenue Eugène-Burnand**

Monsieur Willy Blaser, nommé rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier propose, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Madame Sandrine Bosse Buchanan, rapporteur, donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les deux rapports.

## Conseil communal de Moudon

---

Madame Elsa Bonhert-Deprez relève que le parking sauvage aux abords du collège du Fey, rythmé par les horaires scolaires, est une réalité depuis l'ouverture du collège il y a maintenant 3 ans et demi. Elle est donc heureuse que la Municipalité empoigne le sujet.

Néanmoins, elle émet quelques doutes quant à l'efficacité de la bande verte prévue dans le préavis qui va être voté ce soir. Cela lui paraît être une fausse bonne idée !

La Zone dépose déjà existante sur l'Avenue du Fey, comme son nom l'indique, remplit relativement bien sa fonction aux moments de dépose des enfants.

Son efficacité est nettement moins évidente aux heures de reprise. La zone est pleine parfois 20 ou 30 minutes avant la fin des cours. Puis d'autres voitures s'arrêtent à l'arrière des premières, le long du parc à vélos, et sur le trottoir côté Châtelaine.

Sur le tronçon du Chemin du Champ-du-Gour qui va du carrefour de la Châtelaine aux salles de sport, c'est l'anarchie : des voitures stationnées sur les places de parc des immeubles des numéros 42 et 44, d'autres à cheval sur le trottoir, ou carrément arrêtées sur la chaussée. Celles-là ont, en général, été faire demi-tour vers les salles de sport, sans s'y garer, donc ! Puis sont revenues pour s'arrêter pile devant l'école. Il y a régulièrement d'autres voitures encore au bout de la rue, au début de l'allée des derniers immeubles, et encore une au deux à l'entrée du parking des salles de gym, à côté de l'abri à vélo. Madame Bonhert-Deprez a eu compté jusqu'à 15 voitures ainsi garées "sauvagement". Chauffeur resté à l'intérieur, ou pas !

À la saison froide, en prime, les moteurs tournent, ce qui donne l'occasion aux piétons, parents, petits frères et sœurs, classes entières qui reviennent de la salle de gym, de se faire gazer allègrement !

Madame Bonhert raconte une petite anecdote vécue cet automne lorsqu'elle est arrivée en voiture à 15h15 pour récupérer mon fils avec l'intention d'aller se garer au parking des salles de gym. Devant elle, une voiture roule très très lentement, et s'arrête sur la chaussée à la hauteur de la cour de l'école. Elle distingue une dame au volant, qui visiblement cherche du regard ses enfants dans la cour. Elle leur fait des grands signes. Lorsque ses enfants la remarquent enfin, les signes changent de direction. Elle leur montre maintenant qu'il faut qu'ils traversent car elle va se garer sur les places des immeubles. Mais elle ne peut pas effectuer sa manœuvre immédiatement, car d'autres voitures arrivent en sens inverse. Lorsqu'enfin elle a le champ libre pour couper la route est aller se garer sur ces fameuses places privées, entre deux autres voitures qui ont fait comme elle un peu plus tôt, ses enfants sautent sur la route à sa suite pour aller la retrouver, devant le nez de ma voiture, et sans du tout s'assurer qu'aucune voiture n'arrivait dans les deux sens. Grosse frayeur !

Joint au préavis, nous avons l'exemple de ce qui a été fait aux abords de l'école de Corseaux sur Vevey.

Madame Bonhert s'est rendue sur place pour observer la sortie de l'école à 11h55.

Elle n'a pas vu de bandes vertes. Et pour cause, toute la rue est en travaux, fermée au transit depuis plusieurs mois. Elargissement des trottoirs, rétrécissement de la chaussée, ... pas sûre que les bandes vertes reviennent...

Elle a par contre pu discuter avec la concierge de l'école. Il ressort de ses dires qu'elle ne trouve pas que la bande verte soit une solution satisfaisante. Les bandes sont squattées parfois 30 minutes avant la fin des cours. Imaginez que pendant 30 minutes, 2 fois par jour, la moitié de la chaussée soit inutilisable. Et encore une fois, en hiver, avec des moteurs qui tournent.

Encore une fois, Madame Bonhert salue la volonté de la Municipalité de tenter d'assainir cette situation qui a largement dégénéré au fil des ans. Et elle doute que la bande verte proposée soit la solution.

Elle y voit deux problèmes principaux :

- Aux heures de dépose, le fait que les enfants sortent des deux côtés des voitures, sur cette rue à double-sens, lui semble être source de danger.
- Aux heures de reprise, la longueur de la bande verte ne suffira à son avis pas à accueillir toutes les voitures qui attendent des enfants. Elle a bien peur que les surnuméraires ne changent pas les habitudes prises et continuent d'utiliser les places privées des immeubles. De plus, les 5 ou 6 voitures ainsi arrêtées sur le côté droit de la chaussée pendant 30 minutes vont rendre impossible la circulation bidirectionnelle sur ce tronçon.

## Conseil communal de Moudon

---

Madame Elsa Bonhert rejoint les conclusions de la commission ad-hoc qui estime que les aménagements préavisés sont à faire rapidement, et que s'ils ne s'avéraient pas suffisants d'autres mesures pourront par la suite être instaurées.

Elle se réserve donc le droit, une fois que les nouveaux aménagements seront en place, de revenir vers la Municipalité avec une demande d'étude de la situation et d'enquête de satisfaction autour de la "bande verte".

Il semble que la solution adaptée à la morphologie du quartier du Fey existe déjà : c'est cet immense parking des salles de sport qui est là, juste à côté. Avec un bon dosage de diplomatie, intransigeance, et pourquoi pas, sensibilisation par les enfants eux-mêmes, Madame Bonhert pense que les parents concernés pourraient prendre de nouvelles habitudes.

On a bien réussi à atteindre 50% de taux de participation aux dernières votations. Comme quoi, tout est possible !

Le Municipal Raphaël Tatone répond qu'effectivement c'est un problème. Les ASP essaient de sensibiliser les parents à chaque rentrée scolaire afin qu'ils se parquent à la salle de gym. On ne peut pas mettre tout le temps des ASP aux abords des écoles, c'est aussi aux parents de faire un effort.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise la Municipalité à entreprendre des travaux pour la modération du trafic dans la zone 30 km/h du Fey,**
- 2. autorise la Municipalité à entreprendre des travaux pour l'aménagement du carrefour des Combremonts,**
- 3. autorise la Municipalité à entreprendre des travaux pour la mise en place d'un passage pour piétons à l'avenue Eugène-Burnand,**
- 4. accorde à la Municipalité, pour les travaux de la conclusion 1, un crédit d'investissement maximum de CHF 58'160.- TTC, dont à déduire toute participation ou aide éventuelle,**
- 5. accorde à la Municipalité, pour les travaux de la conclusion 2, un crédit d'investissement maximum de CHF 63'540.- TTC, dont à déduire toute participation ou aide éventuelle,**
- 6. accorde à la Municipalité, pour les travaux de la conclusion 3, un crédit d'investissement maximum de CHF 12'700.- TTC, dont à déduire toute participation ou aide éventuelle,**
- 7. prend acte que les dépenses des conclusions 1 et 2 seront comptabilisées au bilan et amorties selon les possibilités du ménage communal, avec une durée maximale de trente ans,**
- 8. prend acte que la dépense de la conclusion 3 sera comptabilisée au bilan et amortie selon les possibilités du ménage communal, avec une durée maximale de dix ans,**
- 9. autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout des dépenses des conclusions 1 à 3 aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 06/21 est accepté par 45 voix et 1 abstention

## Conseil communal de Moudon

---

### **c) Préavis No 07/21 : Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants**

Monsieur Nathanaël Repond, nommé rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Cédric Böhlen, rapporteur, donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Madame Caroline Stevens trouve l'augmentation des frais de rappel exagérée. Elle demande à la Municipalité si les frais de rappel ne pourraient pas être mentionnés sur la facture afin de rendre les personnes attentives ?

Le Municipal Raphaël Tatone va voir mais il faut savoir que les rappels coûtent chers et prennent un temps fou concernant le suivi.

Madame Eugenia Puch n'est pas tout à fait d'accord d'augmenter ces frais au vu du nombre de personnes en difficulté à Moudon. Elle trouve dommage que la hausse la plus importante se reporte sur la population la plus fragile.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. adopte le nouveau règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants,**
- 2. fixe son entrée en vigueur dès son approbation par le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport.**

<b>Le préavis No 07/21 est accepté par 45 voix et 1 abstention</b>
--

Le Municipal remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis.

### **d) Préavis No 08/21 : Demande d'un crédit de CHF 219'000.- pour la phase d'étude jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage pour la transformation de l'Auberge communale de la Douane**

Monsieur Daniel Perret-Gentil, nommé rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Madame Sophie Demierre, rapporteur, donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Julien Pittet cite que ça n'aura échappé à personne depuis 2 ans, le métier de restaurateur a beaucoup dû évoluer et certainement que c'est loin d'être fini. Qui voudrait dans cette assemblée ouvrir un restaurant à l'heure actuelle ? Dans la restauration le facteur financier et le

## Conseil communal de Moudon

---

succès se basent sur trois éléments dont la marchandise, le prix du loyer et les coûts du personnel. Des installations mal conçues, sous-dimensionnées, mal placées ou sous équipées sont des facteurs qui peuvent engendrer des besoins d'employés supplémentaires. Il invite donc la Municipalité à trouver au plus vite un tenancier et ceci avant le début des travaux afin d'avoir un point de vue professionnel. Si une salle de réunion s'avère nécessaire, un dortoir n'a pas lieu d'être à Moudon. Les chambres actuelles sont spartiates et Monsieur Pittet a pu constater que pour rentrer dans la douche on se cogne la tête entre autres. Il imagine que les autorités exécutives reçoivent de temps en temps des hôtes officiels et, de ce fait, a-t-on envie de les loger dans des dortoirs ?

La situation actuelle permet à la Municipalité de disposer de quelques mois supplémentaires pour affiner ce préavis, de même chercher un futur exploitant ainsi que des collaborateurs avec lesquels un partenariat pour être conclu pour assurer la sérénité de la future Douane ainsi que son bon fonctionnement.

Pour toutes ces raisons et pour mettre toutes les chances de notre côté, Monsieur Pittet propose de refuser le préavis.

Monsieur Daniel Perret-Gentil, après avoir entendu le rapport de la COGEFIN, exprime qu'on peut se demander si c'est par erreur ou si c'est à dessein qu'elle a dévié de ses prérogatives. Nous pourrions supposer qu'elle voulait remplacer la commission ad hoc désignée pour ce préavis. Le rapport de la COGEFIN que nous venons d'entendre pose un sérieux problème de fonctionnement de notre Conseil communal. On peut croire que le préavis qui est en discussion actuellement fait l'objet de deux commissions ad hoc. Pour une meilleure compréhension, Monsieur Perret-Gentil précise que selon l'article 38 du règlement communal la COGEFIN doit limiter son examen aux implications financières de l'objet qui lui a été soumis. Après examen de ce seul objet de sa compétence, la COGEFIN a confirmé dans son rapport, que l'opération était réalisable et possible. Son rôle devait s'arrêter là, les autres objets soulevés par la COGEFIN sont de la compétence de la commission ad hoc dont Monsieur Perret-Gentil est le rapporteur. Ce dernier relève que la commission ad hoc, à l'unanimité de ses membres, approuve le préavis municipal. Dans l'hypothèse d'un soutien majoritaire des autres positions de la COGEFIN, les implications financières exceptées, il y aura un sérieux problème de fonctionnement du Conseil communal et, dans ce cas, il prie le président de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à ce dysfonctionnement.

Le Municipal Roger Müller pense que le projet a été traité de manière professionnelle par la Municipalité et que les propos de Monsieur Pittet sont inadéquats. La Municipalité a fait une étude de faisabilité en voulant s'assurer d'un projet meilleur marché et le rapport de Gastroconsult a été clair par rapport à ça. La Municipalité a mandaté F-Partenaires SA comme BAMO avec des gens qui ont l'habitude de traiter ce genre de projet. Un appel d'offres a été fait et là aussi, la Municipalité a suivi une procédure très claire. Cet appel d'offres, dans le cahier des charges, demandait au bureau d'architectes choisi, d'avoir de l'expérience dans ce type de projet, ce qui est le cas, référence est faite avec la transformation de l'Auberge communale de Rue. Dans ce projet, c'est d'avoir également un loyer à prix modéré et pour cette raison, la Municipalité a tenté d'avoir un projet un peu moins cher sachant les difficultés d'un tenancier de s'y installer.

Le Municipal Roger Müller ne compte plus le nombre de fois où le journal 24Heures a parlé de dortoirs à cette Auberge de la Douane alors qu'il s'agit en fait de chambres rénovées avec plusieurs lits, des sanitaires sur le pallier et la commune a justement une clientèle pour ce genre de chambre bon marché, en particulier les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle.

Tous ces éléments là, c'est aussi une réflexion à long terme. Il y a une certaine difficulté à trouver quelqu'un qui va s'engager sur un projet, et la Municipalité veut un projet qui permette d'avoir un outil adéquat et raisonnable, quelque soit le tenancier qui s'y intéresse.

Pour toutes les raisons évoquées, le Municipal Müller demande d'accepter ce crédit d'étude.

Monsieur Julien Pittet ne remet pas en cause d'avoir les compétences d'un bureau pour travailler mais fait simplement remarquer que c'était en 2019 avant COVID.

Monsieur Willy Blaser remercie la Municipalité d'avoir pris ce dossier en mains. Concernant la COGEFIN, il ne combattra pas cette étude nécessaire au rétablissement d'un tel restaurant à la

## Conseil communal de Moudon

---

Douane mais regrette les choix effectués par la Municipalité, soit appartement du tenancier 3 pièces, emplacement de la cuisine, accès aux salles entre autres. Monsieur Blaser aurait préféré une refonte complète de l'intérieur de l'édifice comme projeté au départ. Les solutions minimalistes sont souvent regrettées plus tard. Monsieur Blaser ose espérer que ça ne sera pas le cas, car ce serait dommage pour les générations futures. Il invite néanmoins l'assemblée à voter les conclusions municipales pour l'étude de ce préavis.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan exprime, si elle a bien compris, qu'il s'agit bien de voter un crédit d'étude avec un projet qui est entièrement présenté au Conseil. C'est-à-dire que dans quelque temps, la Municipalité va proposer un préavis d'environ un million et demi pour la réfection de la Douane. Est-ce qu'à ce moment-là, il y aura moyen d'avoir d'autres options, car le crédit d'étude a l'air d'être déjà assez avancé ?

Le Municipal Roger Müller répond qu'effectivement l'étude est déjà avancée afin de savoir si c'était auparavant faisable quelque part. Donc l'idée, c'est la stratégie de la Municipalité, c'est de garder les volumes par rapport au premier projet où des parties importantes seraient détruites comme la cage d'escalier par exemple. Là dans ce projet, il y a quand même des améliorations qui sont apportées par le nouveau projet. Il y aura quelques modifications possibles mais dans le cadre tel qu'il est posé on ne va pas bouger les murs, si ce n'est pour la salle de réunion qui sera utilisée par la commune, par le Conseil ou par des associations, beaucoup de demandes étant faites dans ce sens. C'est également un atout pour un exploitant d'avoir une salle de réunion pour éventuellement servir aussi des repas. C'est vrai que le projet est posé mais ce n'est pas sûr qu'il pourra être modifié.

Monsieur Etienne Habegger parle de son expérience où il a pu participer à la création de la fromagerie à Moudon, bien sûr avec des architectes. Un élément auquel il a fallu songer, c'est l'expérience d'un professionnel, soit un fromager, présent à toutes les séances et a pu ainsi participer aux discussions et à la conception de la fromagerie. Monsieur Habegger espère vivement que dans ces bureaux d'experts, il y a au moins une personne qui cuisine.

Le Municipal Roger Müller rassure Monsieur Habegger que ce sont des bureaux de référence comme Gastroconsult qui travaillent dans le domaine de la cuisine. Concernant le futur tenancier, il est bien clair qu'il ne gère pas les investissements et la Municipalité est consciente qu'il ne faudra pas attendre la fin de la construction pour trouver un tenancier, mais actuellement c'est beaucoup trop tôt.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à lancer la phase d'étude jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage pour la transformation de l'Auberge communale de la Douane,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 219'000.-- TTC, dont à déduire toute éventuelle participation de tiers,**
- 3. prend acte que la dépense sera reprise dans le préavis final des travaux de transformation de l'Auberge communale de la Douane,**
- 4. prend acte qu'en cas de refus du préavis final des travaux de transformation de l'Auberge communale de la Douane, l'investissement sera comptabilisé à l'actif du bilan et amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans maximum,**

## Conseil communal de Moudon

### **5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

**Le préavis No 08/21 est accepté par 27 voix, 14 avis contraires et 3 abstentions**

Monsieur Daniel Perret-Gentil invite le président du Conseil Michel Bula à prendre des mesures pour mettre un terme à ce dysfonctionnement. La prochaine fois qu'il est membre rapporteur d'une commission ad hoc, il veillera à ce que la COGEFIN ne soit pas convoquée en même temps. Il demande que l'article 38 du règlement du Conseil soit relu devant l'assemblée ce que fait le président du Conseil.

*Art. 38.- Le Conseil élit une commission de gestion-finances (COGEFIN) chargée d'examiner la gestion et les comptes de l'année écoulée. Elle est également chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.- par préavis, d'examiner le budget, les dépenses supplémentaires, les propositions d'emprunt, le projet d'arrêté d'imposition et du plafond d'endettement. ....*

Le président relève que la COGEFIN doit se prononcer uniquement sur le côté financier du préavis à la satisfaction de Monsieur Daniel Perret-Gentil.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan demande à qui revient la compétence de refuser un membre de la COGEFIN à une séance avec la commission ad hoc ?

Monsieur Daniel Perret-Gentil relève que le préavis est accepté, la COGEFIN l'a dit qu'il y avait les moyens financiers mais elle ne s'est pas retournée sur ça mais elle s'est retournée sur une prérogative qui concernait la technique, le tenancier etc. et la COGEFIN n'avait rien à choisir mais doit intervenir que pour savoir si la commune a les moyens ou non pour un préavis, c'est tout ce qu'on lui demande.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan ne remet pas en cause le rôle de la COGEFIN mais trouve néanmoins sain qu'il y ait débat pendant une séance. Est-ce qu'un président de commission peut refuser la présence d'un membre de la COGEFIN ?

Monsieur Michel Lohner rappelle l'historique de cette pratique. Jusqu'à il y a environ 3 ans, lorsqu'il était lui-même à la COGEFIN, les Municipaux qui portaient le projet étaient reçu par la commission ad hoc pour présenter le projet, répondaient aux questions des membres de la commission et ensuite étaient reçu par la COGEFIN et recommençaient le travail. On a trouvé qu'au lieu faire déplacer les Municipaux deux fois pour faire la même présentation, il était plus judicieux qu'un membre de la COGEFIN participe comme auditeur uniquement aux séances des commissions ad hoc et puisse profiter des travaux. Il n'y a aucune concurrence ou d'espionnage de la COGEFIN dans les commissions ad hoc, c'est uniquement un problème de rationalisation et d'économie de temps pour tout le monde et éviter de faire les choses à double.

Monsieur Daniel Perret-Gentil est tout à fait d'accord avec Monsieur Lohner mais il tient à ce que chacun garde sa place et que la COGEFIN s'en tienne uniquement à l'art. 38 du règlement du Conseil, soit au niveau des possibilités financières du ménage communal.

Le Municipal Roger Müller remercie le Conseil d'avoir accepté ce crédit d'étude.

#### **e) Préavis No 09/21 : Vente d'une surface de quelque 1'100 m<sup>2</sup> de la parcelle n° 450 en zone industrielle B à la Société d'exploitation des abattoirs de Moudon (SEAM SA)**

Monsieur Ivo Marques, nommé rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions municipales.

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur Cédric Böhlen, rapporteur, donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à amender la conclusion 2, soit :

**2. la Municipalité fait évaluer la valeur de ce terrain pour en fixer le prix de vente selon les tarifs en vigueur,**

Le président ouvre la discussion sur la conclusion 2 amendée de la COGEFIN.

Madame Caroline Stevens est assez étonnée de voir que dans notre commune on essaie de diminuer des charges administratives et par contre elle est capable de mandater un bureau pour évaluer les coûts d'une zone à bâtir et cela semble peu cohérent à Madame Stevens.

Pour cette dernière, le tarif de CHF 150.-/m2 en zone industrielle semble assez courant pour la région.

Monsieur Etienne Habegger relève qu'il s'agit d'une minuscule bande herbeuse qui n'est pas constructible et c'était le seul acquéreur possible.

Madame la Syndique Carole Pico informe sur les prix industriels et que de 2011 à 2016 c'était CHF 80.-/m2 et de 2016 à 2021, la Municipalité a décidé de mettre le m2 à CHF 150.-.

Pour la nouvelle législature, la Municipalité va se pencher sur un nouveau prix et en discutera en séance de Municipalité.

Monsieur Simon Benjamin relève que la COGEFIN, au moment de faire son rapport, n'avait pas connaissance des révisions et a pris acte de ces dernières après la rédaction du rapport de la COGEFIN. De ce fait et à l'unanimité de ses membres, la commission retire son amendement.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise la Municipalité à vendre une surface de quelque 1'100 m2 de la parcelle n°450 à la société SEAM SA à Moudon,**
- 2. fixe le prix de vente à CHF 150.-/m2,**
- 3. autorise la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction.**

<b>Le préavis No 09/21 est accepté par 37 voix, 5 avis contraires et 4 abstentions</b>
--

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis.

**f) Préavis No 10/21: Demande d'un crédit de CHF 293'000.- pour la réfection et l'aménagement de la chaussée et mise en séparatif des canalisations de la rue des Terreaux**

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust, rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Jakup Isufi, rapporteur, donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les deux rapports.

## Conseil communal de Moudon

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et d'aménagement de la chaussée et des canalisations de la rue des Terreaux,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 293'000.- TCC, dont à déduire toute participation ou subside de tiers,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan des services,**
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 30 ans au maximum,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

**Le préavis No 10/21 est accepté à l'unanimité**

La Municipale Véronique Diserens remercie le Conseil.

**g) Préavis No 11/21 : Plafond d'endettement et de cautionnement pour la Législature 2021-2026**

Madame Sophie Demierre donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur le rapport de la COGEFIN.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. adopte et fixe le plafond d'endettement brut de la commune de Moudon, comprenant le plafond de cautionnement, à CHF 69'000'000.- (soixante-neuf millions de francs) pour la durée de la législature 2021-2026,**
- 2. prend acte que l'utilisation du plafond d'endettement selon point 1 est subordonnée à la limite d'endettement déterminée par la capacité économique d'endettement de la commune,**
- 3. prend acte que la limite d'endettement selon la capacité économique de la commune est fixée à CHF 55'700'000.- pour l'année 2022,**
- 4. prend acte que la capacité économique d'endettement sera révisée chaque année dans le cadre de l'élaboration du budget d'exploitation,**
- 5. charge la Municipalité de communiquer sa décision au Département des institutions et du territoire (DIT) pour en prendre acte.**

**Le préavis No 11/21 est accepté par 45 voix et 1 avis contraire**

Le Municipal Serge Demierre remercie le Conseil pour l'adoption de cet objet. Vu les nouveaux outils que la bourse et les experts des finances mettent en place, et notamment pour le plafond d'endettement réel qu'on peut avoir, il semble important au sein de la Municipalité que le Conseil ait tous les éléments financiers quand des décisions sont prises. Ainsi, pour chaque année, le Conseil verra une jauge pour l'informer si le financement s'améliore ou pas et il aura plus d'éléments pour prendre les décisions pour s'engager dans des frais assez conséquents.

### 5. Propositions individuelles

**Motion déposée par Kurt Lehmann au nom de l'Entente Moudonnoise**

#### **Des places de jeux sûres et dignes de ce nom**

##### **« Contexte :**

*La commune de Moudon possède 6 places de jeux, soit :*

*La place vers le parc aux biches, le parc des Combremonts, le parc Robinson, le parc de Prévilles, le parc des Terreaux et le parc de Beauregard.*

*Deux de ces places de jeux sont récentes, soit celle se situant à côté du parc aux biches et celle vers le nouveau parking des Combremonts. Toutefois, force est de constater que les autres nécessiteraient un certain rajeunissement afin de répondre aux normes en vigueur dans ce domaine.*

##### **Règlementation en matière de sécurité :**

*Selon le bureau de prévention des accidents, je cite « chaque année, 8700 enfants se blessent sur les aires de jeux, principalement lors de chutes. La surveillance par des adultes est requise afin de réduire les risques. Mais la sécurité doit avant tout être prise en compte lors de la construction et de l'entretien ».*

*Le groupe Entente Moudonnoise estime qu'il est du ressort de notre commune que de proposer des possibilités de détente et de jeux dignes de ce nom à l'ensemble des jeunes de Moudon. De plus, rappelons que les ces aires de jeux, au même titre que d'autres services offerts par la commune, sont une carte de visite à ne pas négliger.*

*Sur le terrain, force est de constater que la situation générale inquiète notre population. Le risque que la responsabilité de notre commune pour ces installations soit engagée (selon l'art. 58 du Code des Obligations) ne peut être entièrement exclu. La mise en conformité de ces aires de jeux (c'est-à-dire la correction/suppression des défauts, le remplacement, le complément en matière de surface amortissante et d'engins, etc.) n'est pas une mince affaire et les coûts inhérents ne doivent pas être négligés.*

*Par conséquent, nous demandons à la Municipalité de procéder à une étude identifiant les installations ne répondant plus aux normes en vigueur et potentiellement dangereuses pour les enfants et de proposer des mesures correctrices ou de prévention requises.*

*Par ailleurs, nous appelons à ce que l'analyse et les corrections mentionnées dans cette motion soient opérées prioritairement pour les places de jeux « Robinson » et « des Terreaux », sur la base des normes en vigueur, afin que les défauts soient supprimés et que nos enfants puissent profiter de ces installations en toute sécurité.*

##### **Pour conclure, pourquoi une motion plutôt qu'un postulat ?**

*Mesdames et Messieurs, nous sommes conseillers communaux, un organe qui a été élu par le peuple et qui se doit de relayer les attentes, idées et besoins de cette population. Qu'avons-nous fait jusqu'à présent ? Nous avons levé la main afin d'accepter des propositions, des règlements, des projets pour la plupart venus d'ailleurs que la population. Il est ainsi temps d'utiliser les outils à notre disposition et la motion en est un, afin de relayer les besoins de nos électeurs. Le postulat n'est pas une alternative, pour la simple et bonne raison qu'il laisse tout pouvoir à l'exécutif de*

## Conseil communal de Moudon

---

*moduler le texte en fonction de ses envies de répartition des crédits. Mesdames et Messieurs, prenons nos responsabilités et votons en faveur de cette motion afin que les places de jeux pour nos enfants répondent aux normes de sécurité et de conformité actuelles. »*

Le président ouvre la discussion sur cette motion.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de la motion.

**Par 45 voix et 1 abstention, la motion est renvoyée à la Municipalité pour étude**

Monsieur Etienne Habegger cite que lors de l'élaboration du budget ou des comptes, on parle d'« expert compte ». Sont-ils de simples conseillers ou seulement les membres de la COGEFIN ?

Le Municipal Serge Demierre répond que ce sont les membres de la COGEFIN qui y ont un plus grand accès qu'un simple membre du Conseil communal.

Madame Laetitia Seitenfus demande si la Municipalité a le projet de se rallier au plan « climat » vaudois ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck lui répond que la Municipalité est entrain d'étudier ce projet.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan, au nom du Parti Socialiste, tient à remercier très chaleureusement Monsieur Pierre-Alain Volery qui quitte le Conseil communal et pour ses 45 ans au Parti Socialiste. Un beau bouquet de fleurs lui est remis par Madame Bosse-Buchanan pour tout son travail.

Monsieur Willy Blaser demande que le document de travail « marche à suivre » pour le rapporteur de commission soit mis à jour. En effet, les conseillers ne peuvent plus accéder à l'Extranet, celui-ci étant désactivé.

Madame Caroline Stevens s'inquiète de voir des affiches de certains partis, PLR et UDC notamment qui fleurissaient dans des endroits complètement inappropriés de notre belle cité avant des élections et votations fédérales.

Madame Stevens informe qu'elle habite à la rue Eugène-Burnand et chaque fois qu'elle ouvre sa fenêtre, elle voit par exemple des affiches de Roger Federer qui se rapportent à des questions financières et des affiches « antivax » entre autres. Elle a observé également sur la place du Forum des affiches non autorisées.

Elle demande si la Municipalité a constaté ces faits et si elle est sensible à cette pollution visuelle ?

La Syndique lui répond que la Municipalité n'a pas été sensible à ça pour le moment et verra si elle va s'en inquiéter mais elle ne peut rien dire de plus.

Madame Caroline Stevens est étonnée et informe que le problème est qu'on est en démocratie et on ne peut pas mettre tout et n'importe quoi et ces affichages sont très dérangeants.

La Syndique Carole Pico lui répond qu'en période électorale, il est normal de voir des affiches tous partis confondus dans notre ville.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

## Conseil communal de Moudon

---

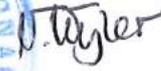
Il est 22h58, le président clôt la séance du Conseil communal, remercie chacune et chacun pour sa participation et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne année 2022.

**Conseil communal de Moudon**

**Le Président :** **La Secrétaire :**



**Michel Bula**



**Nicole Wyler**

